

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 MARS 2016

Délibération n° D-2016-49

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 01/03/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 14/03/2016

Mutualisation des métadonnées géographiques - groupement
de commandes entre la communauté d'agglomération du
Niortais (CAN) et la Ville de Niort - Modalités d'exécution
comptables et administratives

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Mutualisation des métadonnées géographiques -
groupement de commandes entre la communauté
d'agglomération du Niortais (CAN) et la Ville de Niort
- Modalités d'exécution comptables et
administratives**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 4 février 2013, le Conseil municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour mutualiser l'acquisition d'un outil informatique servant à créer et à consulter les métadonnées, la Ville de Niort et la CAN disposant d'outils semblables en matière de Systèmes d'information géographiques (SIG).

Afin de définir les modalités d'exécution comptables et administratives relatives à l'utilisation partagée du logiciel, il a été défini que la Ville de Niort, coordonnatrice du projet s'acquitte en totalité des factures dues au titulaire du marché (Société MEMORIS SAS) et sollicite la CAN pour la participation financière s'élevant à 50 % du montant estimatif du marché de 32 110 € HT, soit 38 532 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention précisant les modalités d'exécution comptables et administratives entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Convention précisant les modalités d'exécution comptables et administratives, relative à l'utilisation partagée du logiciel de gestion des métadonnées

ENTRE

La ville de Niort, représentée par son Maire, coordonnateur agissant en application de la délibération du 7 mars 2016

ET

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), représentée par son Président ou Vice-Président délégué, agissant en application de la délibération du 25 Mars 2013,

Article 1 – Objet de la convention

Au vu de la convention signée le 5 avril 2013, la CAN et la ville de Niort ont formé un groupement de commandes pour mutualiser les créations et consultations des métadonnées. A cet effet, la ville de Niort a été désignée coordonnatrice pour signer et notifier les marchés relatifs à ce groupement de commandes.

Le marché intitulé « Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de gestion des métadonnées » a été attribué puis notifié le 24 juillet 2014 à la société MEMORIS SAS domiciliée - 1, Route du Gachet CS 90711 – 44307 NANTES cedex pour un montant total estimatif de 32 110,00 €HT, soit 38 532,00 €TTC.

Ce marché se compose :

- de l'acquisition des licences, de la mise en œuvre et du transfert de compétence de la solution
- de l'hébergement, de l'assistance fonctionnelle et technique ainsi que la maintenance chez le prestataire pour la deuxième et la troisième périodes.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'exécution comptables et administratives relative à l'utilisation partagée du logiciel.

Article 2 – Répartition des coûts du projet

La ville de Niort, coordonnatrice du projet, s'acquittera en totalité et sur facture des sommes dues au titulaire du marché et sollicitera la CAN pour une participation financière :

- ↳ s'élevant à hauteur de 50% du montant total HT pour l'acquisition, la mise en œuvre et le transfert de compétence

↳ s'élevant à hauteur de 50% du montant total TTC pour l'hébergement chez le prestataire, l'assistance fonctionnelle et technique ainsi que la maintenance pour les 2è et 3è périodes.

Article 3 – Exécution comptable du marché

Dans le cadre de ses missions d'exécution, la ville de Niort, en qualité de coordonnateur du groupement de commande assure l'exécution comptable dudit marché pour l'ensemble des membres du groupement et adresse des titres de recettes à la CAN qui s'en acquittera à réception.

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention prendra fin le 31/12/2016.

Article 5 – Force exécutoire

La présente convention en deviendra exécutoire qu'après transmission à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres.

Fait en 2 exemplaires

A Niort, le.....

Pour la Ville de Niort

A Niort, le

Pour la Communauté d'Agglomération

Le Vice-Président délégué